



REPUBLIQUE TOGOLAISE



Plan de travail annuel 2022 budgétisé du projet de préparation de la Quatrième communication nationale (4CN) et du Deuxième rapport biennal actualisé (2RBA) sur les changements climatiques

Résultat de CCDD : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi se sont améliorés

Résultat du programme de pays : Une assistance technique est fournie au gouvernement du Togo pour la formulation et la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir la résilience des communautés face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

Résultat(s) attendu(s) du CPD : La gestion de l'environnement, des ressources, des risques et catastrophes naturels est améliorée en prenant en compte les effets des changements climatiques.

Produit(s) attendu(s) du CPD : 1) La Quatrième communication nationale (4CN) et le Deuxième rapport biennal actualisé (2RBA) du Togo sur les changements climatiques sont élaborés ; 2) les risques en matière de changement climatique sont identifiés.

Partenaire de réalisation : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF)

Autres partenaires : Les ministères sectoriels impliqués, les privés et la société civile.

Description

Le projet de préparation de la quatrième communication nationale (4CN) et le deuxième rapport biennal actualisé (2RBA) du Togo sur les changements climatiques vise à permettre à la République togolaise de préparer, produire et diffuser sa 4CN et son 2RBA à la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) conformément aux décisions 17/CP.8 et 2/CP.17. La 4CN & le 2RBA mettront à jour et renforceront les informations fournies sur les circonstances nationales, les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, les politiques et les mesures d'atténuation des changements, ainsi que d'identifier les contraintes, les lacunes et les besoins financiers, en transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Suite à la Troisième Communication Nationale et le Premier Rapport Biennal Actualisé, le Togo a lancé, au titre de ses engagements vis-à-vis de la CCNUCC, le processus de préparation de sa 4CN & 2RBA. Ce processus qui a comporté l'autoévaluation de la TCN, conformément à la décision 17/CP.8, des concertations nationales, régionales et thématiques pour l'identification par les parties prenantes des priorités à prendre en compte par la 4CN & le 2RBA. Le présent projet qui a pour objectif d'aider le Togo à préparer et à soumettre sa 4CN & 2RBA à la Conférence des Parties de la CCNUCC, sera réalisée conformément aux directives des décisions 17/CP.8 et 2/CP.17 et permettra de faciliter la prise en compte des changements climatiques dans la planification nationale, de disposer des situations de base pour l'élaboration des programmes et projets en vue de la mobilisation des ressources climatiques pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et de l'accord de Paris sur le climat.

Les principales composantes sont (i) Informations sur les circonstances nationales et autres informations utiles pour le développement des communications nationales (CN) et rapports biennaux actualisés sur une base continue; ii) Inventaire national des sources et des puits anthropiques de tous les gaz à effet de serre (GES) non contrôlés par le Protocole de Montréal, y compris un rapport d'inventaire national (NIR); (iii) des informations sur l'évaluation de l'atténuation des GES, des mesures d'atténuation et de leurs effets; (iv) Évaluation de la vulnérabilité et des options pour l'adaptation aux changements climatiques, (v) Compilation de la quatrième communication nationale et du deuxième rapport biennal actualisé, puis suivi et évaluation et (vi) le mécanisme administratif et la gestion du projet.

Le plan de travail 2022 sera exécuté sur une période de six (06) mois à compter de janvier à juin 2022. Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), à travers la Direction de l'Environnement (DE), en sa qualité de Point focal national de la CCNUCC agira en tant que partenaire d'exécution.

Titre du projet : Préparation de la Quatrième communication nationale (4CN) et Deuxième rapport biennal actualisé (2RBA) du Togo sur les changements climatiques

Numéro de projet : 00106052

Durée : 40 mois

Budget estimatif du PTA 2022– 06 mois :
224 756,50 \$US

Ressources allouées : 224 756,50 \$US

Partenaires :

- Gouvernement : en nature
- Donateurs : FEM/PNUD

Approuvé MERF : Katari FOLI-BAZI

Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières



A large, stylized handwritten signature in blue ink, belonging to Aliou Mamadou DIA.

Approuvé PNUD : Aliou Mamadou DIA

Représentant Résident du PNUD



PLANNIFICATION DES ACTIVITES

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	Année 2022		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		T1	T2		Source des fonds	Description dans le budget	Montant (USD) 2022
Produit 3.1 : Les institutions nationales ont accru leurs capacités à formuler, mettre en œuvre et mobiliser des ressources pour la gestion des déchets, les plans et les politiques de développement sectoriel sensibles au genre et intégrant les changements climatiques et les risques de catastrophes	Réalisation 1 : Les circonstances nationales, les arrangements institutionnels sont mis à jour et contraintes, lacunes et besoins en ressources financières, transfert de technologies et de renforcement de capacités identifiés						45 000
Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle les plans de développement sensibles au genre, basés sur les données intègrent des solutions pour réduire les risques de catastrophe et permettre l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques	Organiser une réunion technique d'amélioration du contenu de la 4CN	X		MERF/DE	PNUD/FEM	74200	10 000
Niveau de référence (2018) : 1 Niveau cible : 3	Organiser un atelier de validation nationale du document de la 4CN du Togo	X		MERF/DE	PNUD/FEM	72100	5 000
	Organiser deux réunions du comité de pilotage (suivi et clôture projet)	X	X	MERF/DE	PNUD/FEM	75700	2 000
	Imprimer et éditer le document final du 2RBA en 500 exemplaires et 500 Clés USB		X	MERF/DE	PNUD/FEM	74200	12 000
	Imprimer et éditer le document final de la 4CN en 500 exemplaires et 500 Clés USB		X	MERF/DE	PNUD/FEM	74200	16 000
	Réalisation 2 : Les inventaires sectoriels de GES réalisés et le NIR est compilé						39 000
	Faire fonctionner la coordination du projet	X	X	PNUD	PNUD/FEM	71400	15 000

Risques pouvant entraver la mise en œuvre des activités du projet

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
La situation sanitaire due à la Covid-19	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> ○ Respect des mesures barrières édictées par le gouvernement ; ○ Poursuite de l'organisation de certaines activités à travers des webinaires
Faible collaboration des structures techniques détenant des données	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> ○ Implication directe des structures sectorielles dès le lancement du projet. ○ Le ministère de l'environnement et des ressources forestières signera des accords avec les structures techniques pour faciliter la collecte des données
Faible capacité à utiliser des modèles et des méthodologies pour des études techniques	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des capacités des experts nationaux et une assistance technique appropriée sur une bonne période accompagnée d'une simulation pour l'utilisation de ces modèles et des méthodologies appropriés pendant les études techniques
Indisponibilité de l'expertise technique nationale pour la réalisation des études	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet s'appuiera sur un pool d'experts nationaux. ○ Une bonne préparation des termes de référence et des contrats devrait aider à minimiser les retards. ○ Sollicitation d'expertise internationale ○ Poursuite du processus d'institutionnalisation des études thématiques

LETTRE D'ACCORD STANDARD ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

Monsieur le Ministre,

1. Nous avons l'honneur de nous référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération (ci-après nommé « le gouvernement ») et les Représentants du PNUD (ci-après nommée « l'Agence des Nations Unies ») concernant la participation du PNUD, à la mise en œuvre de l'appui du PNUD au projet **104540, Quatrième communication nationale (4CN) et Deuxième rapport biennal actualisé (2RBA) sur les changements climatiques**, qui sera exécuté par le gouvernement, représenté à cette fin par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

2. Le bureau de pays du PNUD peut fournir des services d'appui, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et les paiements directs. En fournissant de tels services d'appui, le bureau de pays du PNUD doit veiller à renforcer la capacité de l'institution désignée afin de lui permettre d'exécuter de telles activités directement. Les coûts engagés par le bureau de pays du PNUD dans le cadre de la prestation de ces services d'appui seront imputés au budget administratif du bureau.

3. Le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande des institutions désignées, les services d'appui suivants pour la réalisation des activités du programme/projet :

- (a) Identifier et/ou recruter du personnel/ des consultants pour le projet ou pour le programme ;
- (b) Identifier et faciliter les activités de formation ;
- (c) Acquérir des biens et services ;

4. L'acquisition de marchandises et de services, ainsi que le recrutement de personnel /consultants du projet ou programme par le bureau de pays du PNUD seront faits conformément aux règlements, règles, politiques et procédure du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans l'annexe au document d'appui au programme ou au document de projet, sous la forme figurant en annexe à la présente. Lorsque les nécessités de services d'appui à fournir par le bureau de pays changent au cours de la vie du programme ou du projet, l'annexe au document d'appui au projet ou au document de projet seront révisés avec l'accord mutuel du représentant résident du PNUD et de l'institution désignée.

5. Les dispositions pertinentes de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le gouvernement du Togo et le PNUD, signé le 21 mars 1977 (le « SBAA ») y compris les dispositions relatives à la responsabilité, et aux privilèges et immunités, s'appliqueront à la fourniture de ces services d'appui. Le gouvernement conserve la responsabilité générale de l'exécution nationale des programmes ou projets, à travers son institution désignée. La responsabilité du bureau de pays du PNUD, se limite à la fourniture des services d'appui définis dans l'annexe à la présente lettre.

6. Tout litige ou réclamation découlant de la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD, conformément à la présente lettre, seront traités selon les dispositions pertinentes du SBAA.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD au titre de la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être précisées dans une annexe au document d'appui au programme ou au document de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présentera des rapports d'avancement sur les services d'appui fournis ainsi qu'un rapport sur les coûts remboursés à ce titre, comme requis.

9. Toute modification du présent arrangement sera effectuée au moyen d'un accord mutuel écrit des parties concernées.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer la présente lettre et retourner deux exemplaires signés à notre bureau. Dès votre signature, cette lettre constituera un accord entre votre gouvernement et le PNUD quant aux termes et conditions régissant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD à des programmes et projets gérés selon la modalité d'exécution nationale.



Annexe

DESCRIPTION DES SERVICES D'APPUI A FOURNIR PAR LE BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Nous faisons référence aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et les représentants du PNUD, concernant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD au projet **104540, Quatrième communication nationale (4CN) et Deuxième rapport biennal actualisé (2RBA) sur les changements climatiques.**

2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le ---/---/---], le bureau de pays du PNUD fournira les services d'appui au projet, **104540, Quatrième communication nationale (4CN) et Deuxième rapport biennal actualisé (2RBA) sur les changements climatiques**, tels que décrits ci-dessous.

3. Services d'appui à fournir :

Ordre	Description des activités	Actions	Partie responsable
1	Réaliser un documentaire sur les impacts des changements climatiques et des politiques et mesures d'atténuation des émissions de GES au Togo	Sélection d'une agence de communication	PNUD
2	Assistance technique pour la mise en œuvre du projet	Gestion et suivi-évaluation du projet	PNUD

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du:	Signature	Nom/Titre	Date
Agence d'exécution :		<i>Pour l'agent d'exécution</i> Monsieur Katari FOLI- BAZI Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières	03 MAI 2022 
PNUD		<i>Pour l'agent de réalisation</i> Monsieur Aliou Mamadou DIA Représentant Résident	